ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ceac Fulmen

Question orale n° 1395

Texte de la question

M. Franck Thomas-Richard appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la situation de la societe Ceac Fulmen. Cette societe produit des batteries automobiles et industrielles avec 15 usines reparties en Europe dont 7 unites de production en France. Ceac, propriete du groupe Fiat, a ete cedee en 1995 au groupe americain Exide, apres autorisation du ministre de l'economie et des finances de l'epoque, dans une lettre datee du 9 juin 1995, et ce, malgre l'avis defavorable rendu par le Conseil de la concurrence, en date du 9 mai 1995. Pour obtenir cet accord du Gouvernement francais, la societe Exide avait indique, a l'epoque, qu'elle n'avait « pas l'intention de preceder a moyen terme a des restructurations en France, dans la mesure ou les usines de Ceac etaient deja tres performantes ». Ce groupe precisait egalement vouloir maintenir, voire developper, les volumes de production en France. Or, aujourd'hui, des menaces de fermeture existent sur le site de Vierzon, specialise dans les batteries etanches, et dont le groupe Exide declarait en 1995 que « Ceac disposait du meilleur savoir-faire au niveau mondial dans le secteur des batteries etanches ». En consequence, il lui demande de bien vouloir examiner la situation de la societe Ceac et de lui faire savoir s'il compte prendre des mesures, afin de permettre le maintien du site de Vierzon.

Texte de la réponse

M. le president. M. Franck Thomas-Richard a presente une question no 1395.
La parole est a M. Franck Thomas-Richard, pour exposer sa question.
M. Franck Thomas-Richard. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, la societe CEAC Fulmen produit des batteries automobiles et industrielles dans quinze usines reparties en Europe, dont sept unites de production en France.
La CEAC, propriete du groupe Fiat, a ete cedee en 1995 au groupe americain EXIDE, apres autorisation du ministre de l'economie et des finances de l'epoque, dans une lettre datee du 9 juin 1995, et cela malgre l'avis defavorable, consultatif, rendu par le Conseil de la concurrence le 9 mai 1995.
Pour obtenir l'accord du Gouvernement francais, la societe EXIDE avait indique qu'elle n'avait «pas l'intention de proceder a moyen terme a des restructurations en France, dans la mesure ou les usines de CEAC etaient deja tres performantes».
Le groupe precisait egalement vouloir maintenir, voire developper les volumes de production en France.
Or, aujourd'hui, des menaces de fermeture pesent tant sur le site de Nimes que sur celui de Vierzon, qui est specialise dans les batteries etanches et a propos duquel le groupe EXIDE declarait en 1995 que la CEAC disposait «du meilleur savoir-faire au niveau mondial dans le secteur des batteries etanches».
Des rumeurs de delocalisation au Portugal sont envisagees concernant le site de Vierzon. Les representants du personnel et les elus sont particulierement inquiets, d'autant plus que la ville de Vierzon traverse actuellement une situation economique difficile et qu'elle a connu une delocalisation de ce type avec le depart de la societe CASE, en 1993.
De nombreuses reunions et de nombreux pourparlers ont eu lieu. En particulier, une demarche commune du prefet du Cher et des differents elus concernes dont moi-meme a ete tentee aupres de l'Union europeenne afin

d'obtenir des aides exceptionnelles par l'intermediaire de la DATAR au titre de la prime a l'amenagement du territoire. Ces aides europeennes s'ajouteraient aux aides des collectivites territoriales, qui se sont toutes mobilisees pour maintenir l'emploi a Vierzon.
Je rappelle qu'il s'agit d'une societe forte de 250 personnes implantee dans une bassin d'emploi qui connait un taux de chomage entre 17 et 18 %.
J'aimerais que vous puissiez examiner la situation rapidement et, surtout, connaitre les decisions envisagees par le groupe international.
Nous voudrions savoir quelle est la position du president-directeur general Arthur Hawkins, que je n'ai pas pu rencontrer, sachant que la direction regionale semble, quant a elle, interessee par les propositions que nous avons faites il y a quelques jours.
Je tiens a preciser que l'activite de l'usine de Vierzon est tout a fait satisfaisante et en constant developpement.
Pouvez-vous nous renseigner sur la strategie du groupe americain qui semble, et cela nous inquiete, opposer les differents sites en France et en Europe puisque sont evoques a la fois une delocalisation au Portugal et le rapprochement de differents sites, notamment ceux de Lille et de Vierzon.
J'aimerais que vous puissiez intervenir aupres de la direction en soutenant nos propositions concretes et, par la meme, en defendant le maintien des emplois existants et en refusant en consequence une politique de desengagement qui va contre l'emploi en France et contre l'Europe sociale que nous voulons batir.
Je parle ici au nom des differents parlementaires interesses par les sites concernes et je souhaite que nous obtenions d'EXIDE une reponse claire qui aille dans le bon sens.
M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.
M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. En 1995, lors de sa reprise du groupe CEAC, l'americain EXIDE a effectivement indique aux pouvoirs publics francais qu'il entendait maintenir, voire developper les volumes de production en France ainsi que la recherche et le developpement des productions a venir.
Les volumes de fabrication produits jusqu'a present en France ont globalement ete maintenus.
En ce qui concerne le developpement de la recherche, le groupe a depose une demande de permis de construire, afin de localiser son nouveau centre de recherche europeen a Gennevilliers, aupres du siege social du groupe.
Les equipes francaises de recherche et developpement actuellement localisees a Clichy rejoindront Gennevilliers au mois d'octobre 1997.
S'agissant de l'usine de Vierzon, qui emploie 220 personnes a la fabrication de batteries stationnaires etanches, le groupe CEAC, qui dispose effectivement d'un excellent savoir-faire lui ayant apporte la clientele de groupes industriels comme Merlin Gerin, constate qu'il doit faire face a une tres forte concurrence.
Vous avez fait allusion au savoir-faire remarquable de la CEAC. Mais ce savoir-faire est de plus en plus partage par de nombreux groupes, en particulier asiatiques, dont les produits correspondant a des applications simples concurrencent directement les produits europeens. C'est cet accroissement de la concurrence qui, d'apres la direction d'EXIDE, explique les pertes enregistrees au cours des dernieres annees par l'usine de Vierzon.
Nous prenons contact avec les dirigeants de ce groupe, qui s'interrogent sur les moyens de retrouver une rentabilite de fabrication des produits. Ils nous ont indique qu'aucune decision n'etait encore prise.
J'ai demande au groupe EXIDE de faire connaitre les conditions dans lesquelles l'usine de Vierzon pourrait redevenir rentable, car c'est cela l'important. Cette question fait actuellement l'objet d'un examen de faisabilite technique et economique. Le ministere suivra cette affaire de pres.
Pour ma part, je resterai vigilant quant aux engagements qu'a pris la direction d'EXIDE lors du rachat de la CEAC, qui a justifie une autorisation des pouvoirs publics francais.
M. le president. La parole est a M. Franck Thomas-Richard.
M. Franck Thomas-Richard. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre soutien et de votre vigilance.
L'usine de Vierzon semble, au dire des directions departementale et regionale, un peu moins rentable. Mais se pose aussi le probleme du lourd endettement que supporte la societe EXIDE qui, comme vous le savez, a pris des participations dans toute l'Europe.
Nous avons donc besoin de votre aide, monsieur le ministre. Il ne faudrait pas qu'a Vierzon nous payions, si je puis dire, un endettement qui est general, alors que le savoir-faire est la et que l'usine est en fait rentable, ainsi que le montrent les rapports d'activite.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QOSD1395

Données clés

Auteur : M. Thomas-Richard Franck
Circonscription : - UDF
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 1395
Rubrique : Automobiles et cycles
Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications
Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mars 1997, page 1620
Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1782
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mars 1997